

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 179 Subventions (38 000 euros) à neuf associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à neuf associations œuvrant dans le domaine des arts visuels ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association APDV centre d'art, 8, rue Changarnier (12e), pour son projet de résidence de l'artiste Nicolas H. Müller, au sein de l'ensemble RIVP 4001 situé Porte de Vincennes dans le 12e arrondissement. 19900 ; 2018-03813.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Art Exprim, 89, rue Marcadet (18e), pour l'exposition Les Montagnes Hallucinées des artistes Lovy Bumma et Aurel Porté dans la galerie le 87 située dans le 18e arrondissement. 9971 ; 2018-01912.

Article 3 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association B East, 35, rue Etienne Marcel 93500 Pantin, pour l'exposition I like Europe and Europe likes me à la Fondation Hippocrène dans le 16e arrondissement. 188528 ; 2018-01866.

Article 4 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Cultures Pas Sages, 7, rue Bouret (19e), pour l'organisation du festival Ourcq Living Colors dans le quartier Ourcq-Villette dans le 19e arrondissement. 165501 ; 2018-03148.

Article 5 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association De l'Amour et des Murs, 14, rue De Thionville (19e), pour l'organisation du FestiWall le long du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis dans le 19e arrondissement. 186347 ; 2018-03303.

Article 6 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Faith the Project, 37, rue du Château Landon (10e), pour son projet d'exposition Mosaïque de Soi(e) à l'Institut National des Langues et des Civilisations Orientales dans le 13e arrondissement et à la Galerie-librairie Impressions dans le 3e arrondissement. 188783 ; 2017-08907.

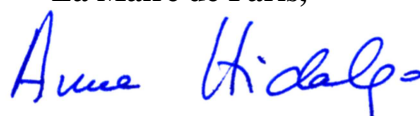
Article 7 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Fanatikart, 35, rue du Pré Saint Gervais (19e), pour son projet d'expositions et d'ateliers autour des thèmes des monstres, des littoraux et des stéréotypes de genre, au collège Budé dans le 19e arrondissement. 165983 ; 2018-00481.

Article 8 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Queer Week, 20, rue Dugommier (12e), pour son exposition Los atravesados live here dans les locaux de l'association Treize situés dans le 11e arrondissement. 188162 ; 2018-06101.

Article 9 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Projet Cacahuète, 50, rue d'Avron (20e), pour son projet d'exposition des artistes édités dans le cadre du lancement de sa nouvelle collection de mini-ouvrages d'art, dans la galerie de l'Association pour l'Estampe et l'Art Populaire située dans le 20e arrondissement. 189553 ; 2018-03196.

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 38.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO